

## INFORMATIONS SEJOURS VACANCES HIVER 2022

A partir du 30 septembre 2021, la présentation d'un pass sanitaire pour certains évènements sera obligatoire pour les mineurs de plus de 12 ans.

Les colonies de vacances et accueils collectifs de mineurs ne sont pas encore soumis à cette obligation mais ce pass sera obligatoire pour pratiquer les activités (ski) ou pour voyager en transport en commun longue distance.

Afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur et faciliter l'organisation des colos, nous vous informons que les enfants et les jeunes voulant participer à nos séjours hiver 2022 devront obligatoirement présenter :

- **Un pass sanitaire pour les jeunes de plus de 12 ans et 2 mois (schéma vaccinal complet OU résultat d'un test PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la COVID 19 datant de au moins 11 jours et de moins de 6 mois)**  
Nous n'accepterons pas les pass sous forme de test PCR ou antigénique de moins de 24h. La réduction du temps de validité du test (24h) n'est pas compatible sur le plan logistique pour Visas Loisirs et pour le confort et bien être de vos enfants.
- **Un test PCR ou antigénique de moins de 48h pour les enfants de moins de 12 ans et 2 mois.**

Dans la situation sanitaire actuelle et avec les nouvelles recommandations, nous pensons que cela est nécessaire pour la réussite de belles colos sans contraintes sanitaires supplémentaires et favorable pour la vie en collectivité durant les séjours.

Les équipes d'encadrement, d'intendance et les moniteurs d'activités extérieurs seront également soumis à cette obligation.

Nous faisons au mieux pour proposer de beaux séjours aux enfants dans ce contexte et vous remercions de votre compréhension et de votre confiance.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.  
L'équipe de Visas Loisirs



Nous vous remercions de nous envoyer une copie du pass sanitaire dès que possible ou du résultat du test avant le séjour par mail à cette adresse : [info@visasloisirs.com](mailto:info@visasloisirs.com)